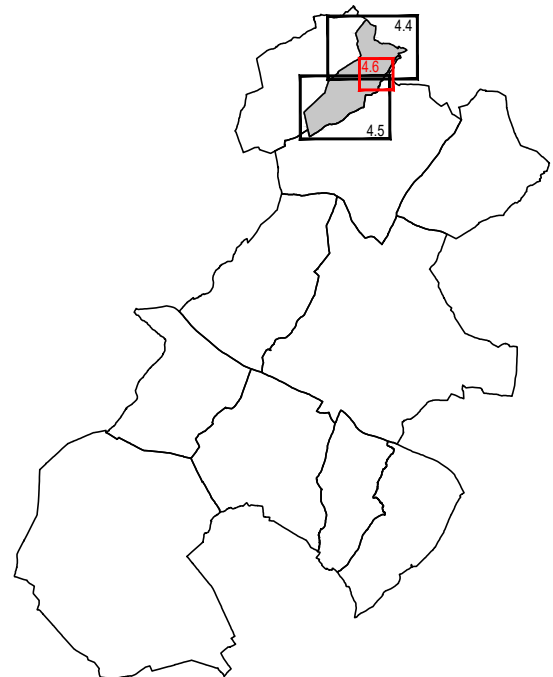




COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Langesse
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	20 décembre 2019 par le Conseil Communautaire
Modification N°1	05 avril 2022
Mises à jour	10 janvier 2020, 28 août 2020, 2 décembre 2022, 19 juin 2023
Modification simplifiée N°2	12 mai 2023

AMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- +--- Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Elément architectural
- ☒ Croix

Patrimoine naturel :

- Haie
- Arbre
- Alignement d'arbres

Pièce
4.6

